

FS-SSCT ministérielle

17 janvier 2024



Présent.es : DGRH, conseiller national de prévention, médecin du travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), Cellule bâti scolaire, Mission à l'intégration des personnels handicap (MIPH)

Organisations syndicales : FSU, UNSA, FO, SGEN CFTD, CGT, SNALC, SUD

- - -

Déclaration liminaire de la FSU (*Cf pièce jointe*)

Avis adopté à l'unanimité

Avis 1 *La FS-SSCT ministérielle, conformément à la réglementation, demande au ministère de mettre à jour la publication des procès-verbaux, des avis et des réponses aux avis par la FS-SSCT.*

Elle demande aussi que la page relative à la santé au travail soit plus facilement accessible aux personnels.

Bilan handicap 2021-2022

Présentation du bilan détaillé en 6 points : circulaire DGAFP, nouveau catalogue FIPHFP, implication du Ministère à l'ensemble des commissions dans les instances du FIPHFP, versement d'une contribution, labellisation égalité/diversité, mise en place de GT thématiques

La FSU fait état de situations dramatiques, de plus en plus fréquentes, de personnels BOE non accompagnés après leur recrutement.

Elle demande que l'enveloppe allouée aux postes adaptés soit revue à la hausse afin de répondre aux besoins.

La FSU dénonce l'affichage du label *Egalité/diversité* octroyé au ministère alors que celui-ci ne répond pas aux obligations légales en termes de recrutements et de maintien dans l'emploi (3,3% au lieu de 6%).

La MIPH détaille le profil, les missions et le périmètre des correspondant-es handicap : au départ issus du secteur médico-social, ils et elles sont aujourd'hui issu-es du secteur RH. Leur périmètre d'action fluctue selon les académies. Le ministère souhaite harmoniser leurs missions et mettre en place un réseau de correspondant-es handicap partout sur le territoire.

La MIPH reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre de postes adaptés et passer à une gestion nationale.

Bâti scolaire

6 GT ministériels sont programmés sur le sujet du bâti scolaire.

Suite à l'enquête réalisée par l'équipe de « Vert de rage », émission de France 5, le MEN se penche sur le sujet de l'amiante dans les écoles et établissements.

Un questionnaire sur l'amiante va être envoyé aux chef-fes d'établissement et directeur-trices d'école pour savoir, dans un premier temps, si un DTA existe et pour constituer un état des lieux national.

L'enquête sera gérée par le pôle *Enquête* de l'académie de Nancy. Les données recueillies seront partagées avec les collectivités. Elle devrait être lancée en février.

La FSU alerte sur la charge de travail existante des directeur-trices d'école et sur le manque de formation au sujet de l'amiante.

Néanmoins, la FSU affirme l'urgente nécessité de faire cet état des lieux afin d'obliger les collectivités à réaliser un DTA et de procéder aux travaux de désamiantage, le cas échéant.

Rapport national d'activité relatif à la médecine de prévention 2022

Quelques chiffres :

- 78 médecins du travail (=67,35 ETP) exercent dans 26 académies.
- Sur un total de 1 193 500 agents, soit, en moyenne 1 ETP médecin pour 17 720 agents.
- Sur les 30 académies, 26 ont, au moins, un·e médecin du travail, 18 ont au moins un·e infirmier·e en santé au travail et 5 ont externalisé des prestations de médecine de prévention.
- Les médecins du travail des académies ont majoritairement entre 55 et 64 ans.
- 31 infirmier·es exercent dans 18 académies (=28,6 ETP).
- 29 psychologues, dont 21 psychologues du travail, et 8 psychologues cliniciens exercent dans 19 académies.
- 40 188 visites médicales ont été réalisées par les médecins, dans les 30 académies. Pour 7371 visites, le motif principal était le mal être lié à une souffrance au travail (pressions ou agressions verbales de la part des parents d'élèves, prise en charge de certains élèves à besoins éducatifs particuliers, conflits entre collègues, sentiment de ne pas être suffisamment soutenu ou avec un conflit de valeurs entre l'idée que le personnel se fait de sa mission et la réalité de l'exercice).
- 2527 avis médicaux ont été donnés pour une demande d'affectation en poste adapté et 5145 avis médicaux pour une demande d'allègement du service.

La FSU s'inquiète de la pyramide des âges des médecins du travail et interroge la médecin du travail du ministère au sujet du métier : les conditions de travail et le manque d'attractivité.

La spécialité « médecine du travail » est peu choisie par les étudiants. Pour les candidat·es, il s'agit, la plupart du temps, d'une reconversion professionnelle. Le·la candidat·e en reconversion suit une formation spécifique et doit être accompagné·e par un·e médecin du travail tuteur·trice, en poste...

De part cette spécialité très prisée, une fois formé·es, les médecins du travail ont tendance à changer fréquemment d'affectation.

Le suivi des personnels et les visites médicales préventives ne peuvent être assurés conformément à la législation. Ajouté à cela, le faible nombre de psychologues ne permet pas de se pencher sur la question des RPS.

Avis adoptés à l'unanimité :

Avis 2 *Les membres de la formation spécialisée demandent la création d'un cycle groupes de travail dédié à la médecine de prévention au cours de la mandature actuelle et dont le calendrier doit être arrêté avant le 1^{er} janvier 2025. L'objectif est d'aboutir à des propositions et des résultats concrets améliorant l'accès des agents à la médecine de prévention et aux médecins du travail. Nous demandons que le GT programmé le 30 janvier 2024 soit consacré à définir le contenu et la méthode de ce cycle.*

Avis 3 *La FS-SSCT ministérielle demande que soit mis à jour l'annuaire des médecins de prévention.*

Avis 4 *La FS-SSCT ministérielle demande qu'un cycle de travail de la FS-SSCT soit consacré à l'analyse des nombreux rapports d'enquêtes qui ont été menées sur le sujet des actes suicidaires et depuis des années par des CHSCT A et D, et à présent par les FS-SSCT. La FS-SSCT demande que le ministère centralise ses rapports et les communique aux représentant·es de la FS-SSCT.*



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**